

Jeux concours sans obligation d'achat « Train comme à la maison, choisissez vos ambiances préférées »

1- L'objectif

La région SNCF de Paris Saint-Lazare, de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), établissement public à caractère commercial dont le siège social est situé au 2 place aux Étoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX, (numéro au registre du commerce : 55204944704495) et représentée par le pôle communication de la direction des lignes Transilien L,A,J, organise, du 7 au 11 juillet 2014, un jeu-concours sans obligation d'achat sous le titre « Train comme à la maison, choisissez vos ambiances préférées ». Ce jeu se fera sur le blog de la ligne J www.maligneJ.transilien.com

L'objectif étant de faire découvrir au voyageurs notre projet de pelliculage d'un train comme à la maison et de leur donner la possibilité de choisir pour chacune des pièces proposées de la maison, leurs ambiances préférées. Dans ce cadre, nous organisons via le blog de la Ligne J un jeu concours visant à informer les voyageurs de la ligne que nous offrons la possibilité de gagner 6 visites VIP en avant première de ce train pelliculé.

2- Le thème et les questions du jeu concours

Les voyageurs seront informés du jeu concours via un billet sur la page de la ligne J du site transilien.com.

Le jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures résidant en France.

TRAIN COMME À LA MAISON, CHOISISSEZ VOS AMBIANCES PRÉFÉRÉES - BLOG J

- Et si c'était votre cuisine ?
- Et si c'était votre bibliothèque ?
- Et si c'était votre salon ?
- Et si c'était votre chambre ?
- Et si c'était votre salle de bain ?
- Et si c'était votre jardin ?

3- Choix des décors

Pour chacune des questions, deux choix d'ambiances sont proposés aux participants. Une seule ambiance par question sera retenue en fonction du nombre de votes reçus. Les 6 ambiances sélectionnées seront peut être celles que les voyageurs pourront retrouver dans le train pelliculé.

4- Durée du concours

Ce concours se déroulera du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2014.
Aucune réponse ne sera validée et prise en compte après le 11 juillet 2014.

5- Tirage au sort :

Les participants qui auront choisi l'ambiance ayant eu le plus de votes pourront participer au tirage au sort. Il sera procédé à 1 tirage au sort par pièce, (soit 6 tirages au sort) le 31 juillet, parmi les joueurs qui auront choisi l'ambiance ayant eu le plus de votes, dans le délai imparti.

Chaque gagnant par pièce sera retenu pour une visite VIP en avant première du train pelliculé.

6- Le lot et remise du lot

Lot ambiance cuisine : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Lot ambiance bibliothèque : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Lot ambiance salon : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Lot ambiance chambre : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Lot ambiance salle de bain : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Lot ambiance jardin : Une visite VIP en avant première du train pelliculé

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Direction des lignes Transilien L, A, J à utiliser leurs noms, prénoms et image pour toute communication réalisée autour de cet événement, notamment en ce qui concerne la remise des prix, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Les gagnants ne pourront ni solliciter la contre valeur en espèce de leur prix, ni changer de lot. Les 6 gagnants seront informés par mail.

Ce mail contiendra toutes les informations utiles qui lui permettront d'organiser avec la Direction des lignes Transilien L, A, J, les détails pratiques de la visite VIP en avant première du train pelliculé.

7- Responsabilité

7.1 La SNCF ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé.

7.2 La SNCF n'encourt aucune responsabilité en cas de modification du présent règlement, cette modification pouvant intervenir à tout moment sous forme d'un avenant.

8- Acceptation du règlement

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

9- Données personnelles

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs SNCF PROXIMITÉS - TRANSILIEEN SNCF - DIRECTION DES LIGNES TRANSILIEEN L, A, J Pôle communication - 13, rue d'Amsterdam 75008 PARIS

10- Remboursement

Tout participant au jeu sur Internet, peut obtenir sur demande le remboursement sur une base forfaitaire des frais de connexion Internet engagés correspondant : à la consultation du règlement et/ou au temps de participation au jeu sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Remboursement du timbre (tarif lent en vigueur) nécessaire à l'envoi sur simple demande.

Ces demandes de remboursement doivent être effectuées au plus tard le 18 avril à l'adresse du jeu SNCF PROXIMITÉS - TRANSILIEEN SNCF - DIRECTION DES LIGNES TRANSILIEEN L, A, J Pôle communication - 13, rue d'Amsterdam 75008 PARIS. .Le remboursement sera limité à un remboursement par Participant (même nom, même adresse, même RIB).

11- Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet du concours est déposé en l'étude Maître Bruno Gabin, Huissier de Justice, 2 Rue de Lyon, 75012 Paris.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail en s'adressant à malignej@sncf.fr